



Date de la demande

(Réservé à l'administration)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX EN RIVE ET LITTORAL

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE CERTIFICAT :

- Suivre **chacune des neuf (9) étapes** du présent formulaire;
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'**étape 9**, à la réception de l'Hôtel de Ville situé au 1, rue du Pont ou par courriel au : info@municipalite.labelle.qc.ca ;
- Prévoir de défrayer le coût du certificat d'autorisation au montant de **80 \$**;

N.B. : Il vous est nécessaire de fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention d'un certificat.

1 TYPE DE TRAVAUX À EFFECTUER (VEUILLEZ COCHER LA CASE APPROPRIÉE)

Construction (escalier en rive)

Stabilisation / Revégétalisation

Prélèvement d'eau

2 IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX:

Adresse complète :

Numéro de lot :

3 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

Courriel :

4 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE :

Même que le requérant? Oui Non

Si non, nom complet :

Adresse complète :

No. de téléphone :

Courriel :



Date de la demande

(Réservé à l'administration)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX EN RIVE ET LITTORAL

5

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR :

Même que le requérant?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Même que le propriétaire?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si non, nom complet :		
Adresse complète :		
No. de téléphone :		
No. de RBQ :	No. de NEQ	
Courriel :		

ÉCHÉANCES ET COÛT DES TRAVAUX :

Début des travaux le :		Fin des travaux le :	
Coût approximatif des travaux :	\$		

6

DÉTAILS :

1) Les travaux nécessitent-ils la coupe d'arbre (s) ? Si oui, combien?
2) Le littoral (lac, cours d'eau) est-il affecté par les travaux?
3) Si non à la question 2), les travaux sont situés à quelle distance de la limite du littoral?
4) Connaissez-vous les mesures de mitigation applicables lors de travaux en rive et littoral? (Voir info. à la section 8)
5) La pente de la rive est-elle de 10 ou 15 mètres? (Voir info. à la section 8)
6) Dans le cas d'une stabilisation de la rive, quelle est la longueur de l'ouvrage?
7) Dans le cas d'un prélèvement d'eau, quelle est la longueur de la conduite dans le littoral?
8) Dans le cas d'une revégétalisation, le plan soumis possède-t-il uniquement des plantes indigènes? (Voir info. à la section 8)
9) Y-a-t-il une zone à mouvement de sol qui affecte le terrain?
10) Y-a-t-il une zone inondable qui affecte le terrain?

Veillez inscrire NA si non applicable



Date de la demande

(Réservé à l'administration)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX EN RIVE ET LITTORAL

7

EXPLICATION DES MOTIFS ET DE LA NATURE DES TRAVAUX :

(N'oubliez pas d'indiquer le type de travaux, les matériaux (végétaux), la longueur et largeur des aménagements ou construction etc.)

8

INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Rive : Bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux (limite du littoral). La profondeur de la rive à protéger se mesure horizontalement :

a) la rive a un minimum de dix (10) mètres : lorsque la pente est inférieure à 30 % ou lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de moins de cinq (5) m de hauteur.

b) la rive a un minimum de quinze (15) mètres : lorsque la pente est continue et supérieure à 30 % ou lorsque la pente est supérieure à 30 % et présente un talus de plus de cinq (5) m de hauteur.

La rive adjacente à la rivière Rouge est de 15 mètres, peu importe la pente.

Plantes indigènes : La liste des plantes admissibles peut être consultée à l'article 11.5.4.2 du règlement 2002-56 relatif au zonage ou le site de l'organisme RAPPEL : rappel.qc.ca/wp-content/uploads/2022/08/Liste-des-vegetaux-recommandes-rives-2022.pdf

Mesures de mitigation : Technique visant à protéger les milieux sensibles (lac, cours d'eau, bande riveraine et milieux humides) de l'apport de sédiments lors de travaux à proximité de ceux-ci. La mesure de mitigation est une **barrière à sédiments** constituée de membrane géotextile attachée à des supports espacés. La technique de mise en place des mesures de mitigation dans la rive ou dans l'eau peut être consultée à l'article 11.5.1.1 du Règlement 2002-56 relatif au zonage.



Date de la demande

(Réservé à l'administration)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX EN RIVE ET LITTORAL

9

N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE FOURNIR AVEC LE PRÉSENT DOCUMENT :

- Une copie de l'acte notarié si vous êtes **nouveau propriétaire** OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire;
- Un plan de la propriété permettant de localiser les travaux projetés avec les distances aux lignes de propriétés, aux bâtiments et à la limite du littoral ;
- Une ou des photos montrant l'état de la rive avant l'exécution des travaux;

Dans le cas d'une **stabilisation de talus**, les plans et devis d'aménagement ou de réaménagement doivent être préparé par un ingénieur, ou un professionnel en environnement. Dans le cas d'une **revégétalisation**, les plans et devis doivent être préparés par un biologiste ou un technicien en horticulture.

- La demande doit être accompagnée des plans et devis comprenant :
 - L'étendue des travaux;
 - L'interprétation des plans et devis;
 - La protection des installations existantes;
 - La protection de l'environnement;
 - La justification des ouvrages projetés;
 - Les plantations et ensemencements projetés en bande riveraine;
 - Les photos du site.
- L'annexe - Travaux relatifs à un ouvrage de stabilisation de talus si les travaux se situe en rive ou en littoral, et selon les conditions du REAFIE. L'annexe est disponible sur le site Web.

Dans le cas d'un **prélèvement d'eau** :

- Une copie de la déclaration de conformité au MELCCFP pour les travaux d'aménagement prévu au REAFIE ;

SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou certificat.

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR :

Veillez consulter le site Web de la Municipalité de Labelle pour visualiser les règlements d'urbanisme en vigueur (<https://www.municipalite.labelle.qc.ca/reglementation-d-urbanisme>).

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5031.